

Sujet : [INTERNET] OBSERVATIONS ENQUETE PUBLIQUE carrière Bellevue.SAINT GELVEN

De :

Date : 11/07/2019 07:00

Pour : pref-enquetes-publiques <pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr>

Bonjour

Prière de joindre au dossier de l'enquête publique concernant
la carrière BELLEVUE, SAS Carrières de St LUBIN, à St GELVEN
le document ci-joint comportant observations et commentaires
relevés dans le dossier de cette demande d'extension.

Plérin , le 10 juillet 2019

à

Mr Le Commissaire Enquêteur

Enquête publique Carrière de Bellevue

Mairie de St GELVEN

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Après lecture complète du dossier de la nouvelle demande d'autorisation d'exploitation de la carrière de Bellevue appartenant à la SAS carrières de St LUBIN , sise à St GELVEN veuillez je vous prie joindre à l'enquête publique les observations suivantes.

Tout d'abord , que le dossier quoique complet **est très volumineux** (près de 1500 pages), et émets des réserves de compréhension pour un public non avertit.

-Je n'ai trouvé trace nulle part le pourquoi de la régularisation de la zone OUEST des parcelles partielles ou totales 786,783,784,349,351,348,793,795,794,889,777,778,et 317.

ces parcelles auraient elles été exploitées sans autorisation ?

-Il peut y avoir confusion dans la demande d'autorisation entre l'extension (20,2 ha) et l'extraction (7,7 ha)??

-il est noté au chapitre IV.3 :que les terrains sollicités à l'EST représentent environ 11,1 ha ?

Alors que la demande est de 20 ha ??

-au sujet du trafic routier : l'estimation de 78 rotations de camions/jours **fera presque doublé** celui-ci

- celui sur la RD 2164 augmentera de 13 % , et représentera **la moitié du trafic sur cet axe...**

- le tracé du GR 341 ne figure que sur un seul plan (chapitre II.2.2 plans des circuits , page 17), et n'est matérialisé sur aucuns autres plans de la demande...Alors que les chemins et routes le sont.

- l'Arrêté Préfectoral délivré en 2000,ne précise pas le nombre de tirs de mines mensuels autorisés, mais la nouvelle demande mentionne une fréquence actuelle de 1 à 2 tirs /mois et qui passera à PLUS 50 % (car de 2 à 3 /mois)

- afin de contrôler leurs puissances, un sismographe à chaque tir serait souhaitable dans les habitations de Bellevue (**située à 50 m**) et Kerouille (**à 300 m environ**)

la MRAE préconise aussi de choisir les sites de surveillances

- n'ayant pas de connaissances approfondies en faune et flore ne peut apporter de

commentaires précis sur l'étude d'impact de cette partie et laisse le soin à une association compétente d'apporter des commentaires ou réserves.

- malgré le peu de proches riverains concernés, on ne peut qu'être réservé sur les nuisances

(bruits, poussières, vibrations, etc) dans ce périmètre proche de zones naturelles protégées

(forêt de Quénécan à 750 m, zone Natura 2000 et relativement proche de l'Abbaye de Bon Repos

(1000 m) et des Forges des Salles (930 m).

-au sujet de la remise en état, il y aura création d'un plan d'eau (5,6 ha), alors que le Schéma Régional des Carrières élaboré en 2019, ne souhaite pas cette possibilité.

- le concasseur mobile qui sera utilisé ponctuellement aura-t-il une puissance maximum de 250 kw ou sera-t-elle inférieure ?

- ai aussi noté, comme la MRAE, que le conseil municipal de St GELVEN avait donné un accord sur la remise en état, avant d'avoir eut connaissance du nouveau projet d'extension.

- la création d'un rotolue pour décrasser les roues des camions est sûrement nécessaire et indispensable à la sortie de la carrière afin d'éviter des accumulations de boues sur route

- la demande de défrichement porte sur une surface de 8,55 ha alors que l'extension notée est de 7,7 ha.. ?

- la création d'un comité de suivi comportant élu municipal, administration, riverains, association environnementale se réunissant annuellement semble aussi nécessaire et indispensable à la vue de l'enjeu écologique du site.

Donc à la vue de toutes ces observations j'émet beaucoup de réserves sur la rédaction du nouvel Arrêté Préfectoral et souhaiterais que vous preniez en compte mes principales observations et commentaires.

Sincères salutations